



L'UCT Mag

LE JOURNAL DES COMMUNES TOGOLAISES

La 31ème Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones

P. 2

Les 3èmes Assises yvelinoises de la coopération décentralisée

P. 12

Dossier décentralisation : le cas du Sénégal

P. 9/10

Arrivée d'un nouveau volontaire à l'UCT, Rodrigue Louis MENDES

P. 6

UNION DES COMMUNES
DU TOGO

Quartier Hedzranowoé BP: 1298
Lomé 1 TOGO

Tel: (228) 22.61.45.16
Fax: (228) 22.61.45.17
Email: uct@uct-togo.org
Site: www.uct-togo.org

Et aussi:

L'essentiel de l'UCT (P. 2 à 5)

L'actu des communes (P. 6 à 9)

Focus sur le Festival Alimenterre (P. 12)

Agenda (P. 15)

Les aventures de Yevigolotoe-D (P. 15)

31ème Assemblée Générale de l'AIMF

Renforcer la cohésion des territoires

Le 25 et 26 octobre dernier, la ville d'Erevan (Arménie) a accueilli la 31^{ème} Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Comme à l'accoutumée, cette Assemblée a été précédée du traditionnel colloque annuel des Maires Francophones.

Cette année, le thème du colloque «Renforcer la cohésion des territoires : un impératif au service de la bonne gouvernance», a été décliné en trois ateliers. Le premier atelier a traité des villes et de la gestion des risques majeurs des territoires pertinents, en s'interrogeant sur les formes de solidarité et d'alliance permettant une cohésion durable et harmonieuse. Le second atelier a porté sur les enjeux de la mondialisation pour les villes. Enfin, le troisième atelier s'est intéressé à la mise en valeur des territoires pertinents dans une approche transfrontalière.

Dans le cadre de ce troisième atelier coprésidé par le Président Nicéphore SOGLO, Maire de Cotonou, et le Contre Amiral Fogan K. ADEGNON, Président de la Délégation Spéciale de la commune de Lomé, l'Union des Communes du Togo, par la voix de son Secrétaire Permanent, M. Joachim A. M. HUNLEDE, a eu à présenter aux participants, l'expérience qui se met en place entre les communes du Couffo au Bénin et des collectivités locales de la Région des Plateaux au Togo. Il s'agit d'un projet ambitieux de coopération transfrontalière entre 3 collectivités togolaises, Atakpamé, Notsé et Tohou, et 3 collectivités béninoises, Aplahoué, Dogbo et Djakotomey, une initiative pionnière à laquelle l'UCT participe activement (cf UCT Mag 14).

Sotouboua 10ème commune togolaise membre de l'AIMF

L'Assemblée Générale ouverte par M. Bertrand DELANOË, Maire de la ville de Paris et Président de l'AIMF, a procédé à l'adoption de divers rapports (d'activité, financier et du commissaire aux comptes), du budget exécuté en 2010 et du budget prévisionnel 2012, et à l'admission de nouveaux membres. Ainsi, la ville de Sotouboua a été admise au sein de la grande famille de l'AIMF, portant désormais à 10 le nombre des villes togolaises membres de l'AIMF. L'Assemblée générale a également adopté des recommandations importantes, parmi lesquelles la radiation des membres non à jour dans leurs cotisations au bout de trois années consécutives.

La cérémonie de clôture de cette 31^{ème} Assemblée Générale a été rehaussée par la présence du Président de la République d'Arménie qui a voulu par ce geste marquer l'attachement de son pays au monde franco-

phone et annoncé l'adhésion prochaine de l'Arménie comme membre à part entière de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

5^{ème} Rencontre Sous - Régionale des Acteurs Locaux

*Du 4 au 6 octobre 2011, des représentants des Associations de Pouvoirs Locaux du Bénin, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo se sont retrouvés à Niamey dans le cadre de la 5^{ème} rencontre sous – régionale des Associations de Pouvoirs Locaux initiée avec l'appui de la **Fondation Konrad Adenauer**. Le thème de cette rencontre portait sur **l'intercommunalité**, un concept encore en balbutie au Togo (cf UCT Mag 16).*

Au cours des travaux, les différentes délégations ont dressé un état des lieux des intercommunalités dans leur pays et présenté les évolutions en cours. Les participants ont, à travers leurs échanges, mis en lumière la diversité des formes que peuvent prendre les intercommunalités d'un pays à l'autre, et relevé que cette démarche peut aussi devenir un catalyseur de la coopération transfrontalière.

Cependant, le constat a été fait que dans nombre de pays, cette forme de solidarité, malgré les proclamations de bonnes intentions du législateur, ne semble pas être encouragée par le pouvoir central, alors même qu'il s'agit là d'un indéniable facteur de développement et qu'elle apporte une réponse adaptée au déficit de moyens des collectivités. En effet, l'intercommunalité permet de réunir plusieurs collectivités autour d'une ou plusieurs problématiques, et de mutualiser, à travers un système de péréquation, les moyens en tout genre pour rendre un service unique aux populations.

Cette rencontre sous – régionale a été honorée de la présence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation, des Collectivités Locales et des Affaires religieuses du Niger, qui a présidé la cérémonie d'ouverture du colloque et reçu en audience à son cabinet l'ensemble des participants.

Atelier national de formation des Secrétaires Généraux et Secrétaires des Mairies du Togo

Le RESEGEM en formation à l'UCT

Le Réseau des Secrétaires Généraux et Secrétaires des Mairies du Togo (RESEGEM-TOGO) est une Association apolitique et à but non lucratif créée en 2009. Elle a pour but de « promouvoir le renforcement des capacités de ses membres, dans une démarche de solidarité partagée et d'échanges d'expériences en matière de bonne gouvernance municipale ». Les membres du RESEGEM ont ainsi bénéficié d'une formation de deux jours, le 10 et 11 octobre. Celle-ci s'est déroulée dans les locaux de l'UCT.

Le 10 Octobre, M. TCHALIM, Président du bureau exécutif du RESEGEM-Togo, a procédé, en présence de M. Joachim HUNLEDE, Secrétaire Permanent de l'UCT, de M. Philippe DESMARETZ, Conseiller du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, et de représentants de l'Union européenne et de la Fondation allemande Hanns Seidel, à l'ouverture de l'atelier national de formation des Secrétaires Généraux et Secrétaires des Mairies du Togo sur le thème : « **Animation des réseaux de compétences et d'information municipaux** ». Cet atelier, regroupant une vingtaine de participants, s'inscrit dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs Locaux (PRECAL). Trois objectifs spécifiques étaient visés :

- Optimiser les échanges de compétences et d'information ;
- Partager et capitaliser les savoirs ;
- Valoriser les ressources en vue d'une mutualisation.

Pour atteindre ces objectifs, trois sous-thèmes ont été développés et partagés durant les deux jours :

- Quel réseau et pour quoi faire ? : Missions et produits en réseau ;
- Réseau : Membres, bénéficiaires, outils de travail collaboratif ;
- Stratégies informationnelles et mutualisation.

L'essentiel des discours des différents intervenants a porté sur la problématique d'insuffisance des ressources des collectivités locales, l'importance du réseautage, le développement des liens de partenariat en s'inspirant des expériences positives des autres, la mutualisation des ressources, la participation

active du RESEGEM à l'animation du Bulletin Mensuel d'information de l'UCT. L'enseignement général au sortir de ces deux jours de formation demeure, selon M. TCHALIM, la « *sensibilisation de l'ensemble des membres sur la nécessité de faire fonctionner le RESEGEM en les responsabilisant davantage sur les missions et rôles* ». Avant d'ajouter entre autres quelques perspectives : « *Donner plus de confiance aux Présidents de Délégations Spéciales sur l'existence et l'importance du réseau, renforcer le réseautage en s'ouvrant aux autres, participer à l'animation du Bulletin Mensuel et du site de l'UCT et éventuellement créer un site pour le réseau* ».

Il y a eu également lors de cette formation, l'Assemblée Générale du RESEGEM-Togo lors de laquelle le bureau exécutif a été renouvelé, les membres de l'ancien bureau ont, à cet égard, été réélus à plus de 80%. Ainsi, M. TCHALIM, de la Mairie de Lomé, est reconduit à la tête dudit réseau au poste de Président.

Le RESEGEM et l'UCT, dans leur partenariat, ont un rôle incontournable de plaidoyer à jouer auprès des autorités étatiques, des partenaires nationaux, sous-régionaux et internationaux pour l'émergence d'une démocratie locale et d'une coopération décentralisée.



Secrétariat Permanent

L'UCT renforce son effectif

Arrivé au début du mois d'octobre, M. Rodrigue Louis MENDES, Volontaire International de la Francophonie, est affecté au poste d' « Assistant des programmes » auprès de l'Union des Communes du Togo. Il se présente.



Formation et expériences

Je suis Ingénieur en Aménagement du Territoire, Environnement et Gestion Urbaine, diplômé de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA, 2007-2010) de Dakar. Avant d'intégrer l'ENEA, j'étais étudiant à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis dans l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en Sciences Economiques et Gestion (2004-2007). Mon « jeune parcours professionnel » m'a conduit à divers horizons professionnels. En août-octobre 2009, je faisais parti de l'équipe des stagiaires de l'ENEA chargée du **diagnostic approfondi et de l'élaboration du premier Plan d'Investissement Communal de la nouvelle commune de Poponguine**. En décembre de la même année, j'ai eu à participer en qualité d'Assistant de recherche à une Etude du Programme National de Développement Local (PNDL) pour la « **mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation pour les collectivités locales de la région de Louga** ». Ensuite, en juin-septembre 2010, j'ai intégré l'équipe technique chargée de la préparation et de l'élaboration du « **plan stratégique de gestion intégrée et durable des déchets solides de la région de Dakar** » copilotée par l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU) et l'Entente Intercommunautaire CADAK-CAR (Communauté d'Agglomérations de Dakar - Communauté d'Agglomérations de Rufisque). Enfin, j'ai eu aussi à occuper, entre février et septembre 2011, le poste de Facilitateur de Développement pour le compte de l'ONG World Vision Sénégal.

Mission

Ma mission est de participer à la mise en œuvre, à l'élaboration et au suivi des programmes d'appui que l'AIMF met en place avec l'UCT en faveur des communes togolaises membres et ce, pour une durée d'un an. Cette mission cadre avec le dispositif des actions de la francophonie centré sur le renforcement de la mobilité Sud-Sud en faveur des jeunes des pays membres pour leur permettre de valoriser leurs compétences en leur offrant une expérience à l'international pour une immersion culturelle et une découverte de la francophonie institutionnelle. C'est dans ce cadre que l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), en partenariat avec l'Agence Universitaire Fran-

cophone et avec l'appui de l'AIMF, m'offre l'opportunité de mettre mes compétences et expériences au service des programmes/projets de l'UCT auxquels je participe en faveur du développement durable et de la solidarité. Concrètement, cette participation consiste à :

- Appuyer les communes dans les actions de développement local par des démarches et outils (suivi-évaluation participatif, Plan de Développement Communal, plan stratégique, etc.); et la mise en œuvre de stratégies habilitantes de renforcement de leurs capacités;
- Promouvoir la solidarité entre les communes et le partenariat des communes avec le secteur privé et les autres acteurs : politique, économique, culturel, etc;
- Capitaliser et généraliser les dispositions juridiques, institutionnelles et techniques dans la mise en œuvre de la Charte pour les services essentiels;
- Promouvoir la Charte Nationale des Communes sur la Gestion Scolaire Partagée et l'Entrepreneuriat des Jeunes, et suivre les projets Ville-Ecole de l'AIMF.

Bref, je suis à la disposition de l'UCT et des acteurs locaux pour échanger, apprendre et capitaliser les expériences. Conscient de mon apport circonscrit et limité dans le temps, mes attributions ne doivent pas être stratégiques au risque de pénaliser les acteurs locaux après mon départ.

Premières impressions

Le contexte actuel et le dynamisme des acteurs locaux constituent des facteurs fastes pour le développement et, par conséquent, pour le bon déroulement de ma mission comme en témoignent les deux premières activités auxquelles j'ai participé, à savoir l'atelier national de formation des Secrétaires Généraux et Secrétaires des Maires du Togo sur le thème : « Animation des réseaux de compétences et d'information municipaux », et la réception des travaux de cinq projets Ville-Ecole dans la commune de Kpalimé, Région des Plateaux.

Bafilo

La Bourse-projets enfin utilisée

A plusieurs reprises, l'UCT a informé les communes de l'intérêt que représentait la bourse-projets du Ministère français des Affaires Etrangères et Européennes : un outil simple et efficace pour mettre en relation des collectivités territoriales françaises et étrangères à partir de projets concrets. Mise en place depuis 2009, aucune commune togolaise n'avait jusqu'alors profité de cette bourse innovante. La commune de Bafilo, en envoyant successivement deux projets, est donc la première à franchir le pas. Espérons qu'elle soit suivie par d'autres municipalités.

Les responsables municipaux de la commune de Bafilo, sous l'impulsion de M. SANGUIA, assistant parlementaire du Député-maire de Bafilo, M. BATRAORE, ont soumis deux projets de développement au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo. Ces projets sont aujourd'hui inscrits dans la bourse-projets sur le site de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD), et accessibles auprès de l'ensemble des collectivités françaises.

Il s'agit des projets suivants :

- Construction de caniveaux et de dalots dans les rues du lycée et de l'hôpital. En avril 2011, des pluies diluviennes avaient en effet rendu imprati-

cables certaines rues de la commune, et notamment celles menant au lycée et à l'hôpital. Le coût du projet est de 48 826 euros (32 027 756 FCFA).

- Construction d'un bâtiment scolaire à trois classes avec bureau et magasin au Collège d'Enseignement Général (CEG) de Bafilo ville. Ce projet résulte d'un recensement des infrastructures scolaires de la commune et de ses environs effectué en janvier 2011. Coût du projet : 29 362 euros (19 260 209 FCFA).

Les collectivités françaises intéressées par l'un de ces projets peuvent contacter la commune de Bafilo, et ainsi participer à leur mise en œuvre.

Comment une collectivité togolaise peut-elle soumettre un projet ?

C'est très simple, il faut tout d'abord télécharger le formulaire sur le site de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD), rubrique bourse-projets, puis de le remplir. Il n'est demandé qu'une brève présentation de la collectivité et du projet. Une fois le formulaire complété, il suffit de cliquer sur « Document joint/Parcourir » et de joindre votre document sous Word. Les informations saisies seront alors automatiquement adressées par courriel à l'ambassade concernée (en l'occurrence au Service de Coopération et d'Action Culturelle) et à la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT). Le projet est ensuite examiné par le SCAC avant d'être validé et publié en ligne sur le site de la CNCD.

Actuellement, la bourse-projets recense 116 projets portés par 91 collectivités réparties dans 35 pays à travers le monde. L'Afrique à elle seule compte 30 projets (pour 23 collectivités et 10 pays). Ces chiffres témoignent de l'intérêt des collectivités du Sud pour cet outil dont l'objectif est de développer de nouvelles coopérations. Bien que le site ne nous informe pas des projets qui ont reçu le soutien d'une collectivité française, cette bourse permet quoi qu'il en soit aux autorités locales françaises d'avoir une meilleure connaissance des besoins des collectivités territoriales situées dans les pays partenaires de la France.

Lien Bourse-projets:

<http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?menuid=377&lv=2&aid=412>

Projets pédagogiques / Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

Une initiative réussie

Une mission d'évaluation des Projets pédagogiques, financés par l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) sous le couvert de l'Union des Communes du Togo (UCT) et mis en œuvre depuis 2010, s'est rendue du 10 au 16 Octobre sur les sites d'opérations dans 3 des 5 régions du Togo : les Régions Centrale, des Plateaux et Maritime. Le point sur ce Projet phare pour les communes.*

La mission, conduite par M. Valentin Quam SODJI, spécialiste IEC (Information – Education - Communication) et consultant auprès de l'UCT, était aussi composée des représentants des communes visitées (souvent le Président de la Délégation Spéciale en personne), ceux des Directions régionales de l'Education et des Inspections Primaires ainsi que d'une équipe de reportage photos et vidéo. Le but de cette mission était d'aller constater l'effectivité des réalisations faites au titre de la mise en œuvre des Projets pédagogiques, et d'assurer la réception officielle de ces projets aux bénéficiaires.

En 2009, deux Colloques combinés, organisés à Avepozo (Lomé) sur la Gestion Scolaire Partagée et l'Entrepreneuriat des Jeunes, à l'intention des acteurs de l'Education et de la Ville, avaient conclu à un rapprochement Ville-Ecole comme démarche indispensable visant à enclencher le développement local. Désormais, la Ville – les municipalités – devrait avoir un droit de regard sur toutes les formations et apprentissages susceptibles de permettre aux citoyens d'acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être, en un mot les connaissances, mais également les habiletés et les comportements nécessaires à la satisfaction des besoins en emplois, à l'animation de la vie économique, sociale et culturelle de la cité. Ainsi, dans la dynamique des résolutions issues de ces deux Colloques, il avait été décidé qu'en guise d'application concrète, les municipalités devaient, sans tarder, rentrer dans leurs fonctions de maîtres d'ouvrage dans des projets impliquant le milieu scolaire. D'où le lancement quelques mois plus tard d'un appel à projets pédagogiques par l'AIMF avec le relais de l'UCT.

Sur une centaine de dossiers de projets, **32 Projets pédagogiques**, intéressant 5 grands domaines :

- **la santé/hygiène (3 projets):** installation de postes d'eau potable dans les classes et débarrasage des déchets plastiques non biodégradables (opération ville propre);

- **l'économie (entrepreneuriat) (3) :** élevage de volailles et de porcins, réalisation d'Activités Génératrices de Revenus, fabrication d'objets commercialisables (macramé);
- **la citoyenneté (arts et culture) (2) :** concours de lecture, de poèmes et de sketches théâtraux, opération ville propre;
- **Les appuis scolaires (22) :** dotation de tables-bancs, tables, bancs et escabeaux de petit format adapté aux tout petits, ouvrages scolaires pour les élèves, ouvrages pour les enseignants, équipements et matériels didactiques : globes terrestres, balances de Roberval, règles, équerres, rapporteurs de tableau, cartes géographiques;
- **Environnement (2):** opération ville propre, entretien de pépinières, reboisement,

ont été déclarés éligibles et financés dans les villes de Kpalimé (5 projets), Tsévié (3), Sotouboua (2), Sokodé (19), Kara (1) et Dapaong (1) dans les 5 Régions du pays. 25 000 élèves des cours primaires et secondaires ont ainsi profité de ces projets s'élevant à un montant total de **106 000 euros**, soit 69 531 442 FCFA.

La mission d'évaluation a décerné, à quelques réserves près, un satisfecit aux Comités de pilotage des 32 projets pédagogiques. Les populations, dans les milieux visités, ne jurent plus que par la réussite de leur projet et déjà, les élèves commencent à changer de comportement en termes de responsabilisation individuelle et collective, en termes de relais des expériences acquises grâce à la mise en œuvre de ce Projet. Leur application à assumer leurs tâches, augure d'une durabilité de l'action et d'un effet boule de neige dans leurs milieux. Un succès donc qui, espérons-le, présage une extension de cette initiative aux autres communes togolaises.

*: Grâce à une subvention du Ministère français de l'Education Nationale

PROVONAT**Des compétences s'offrent aux communes**

Initié depuis le début de l'année 2010, le programme de Promotion du Volontariat National au Togo (PROVONAT) se donne pour objectif d'offrir aux jeunes en quête d'un premier emploi, des opportunités pour faire valoir leurs compétences, acquérir l'expérience nécessaire et cultiver l'engagement citoyen pour préparer leurs futurs emplois mieux rémunérés. Les ONG, les associations de développement, les administrations publiques, les collectivités locales, les organisations syndicales et les structures d'insertion professionnelle du secteur privé constituent les organismes d'accueil qui peuvent bénéficier de ces compétences inexploitées.

Après avoir déjà recruté, formé et affecté 300 volontaires qui ont commencé leur mission le 3 octobre dernier, une deuxième vague d'affectation est actuellement en cours. Le Programme prévoit en effet le recrutement de 1 000 jeunes rien que pour l'année 2011. Elaboré et mis en œuvre par le Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'association France Volontaires, le PROVONAT s'inscrit dans un projet global sur l'emploi des jeunes au Togo. Au total, ce sont près de 21 000 jeunes togolais qui se sont portés candidats pour ce programme, dont environ 9 000 diplômés de l'enseignement supérieur. Ce chiffre témoigne d'ailleurs des énormes difficultés que rencontrent les post-diplômés sur le marché du travail.

La Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, Mme TOMEKAH DOGBE, a maintes fois insisté sur les principes véhiculés par le volontariat, à savoir l'humilité, l'engagement et la solidarité. Mais le PROVONAT est avant tout une opportunité d'emploi pour ces milliers de jeunes, un engagement qui pourrait ensuite leur ouvrir certaines portes qui leur sont jusque là fermées en raison de leur inexpérience.

Des avantages réels pour les structures d'accueil

Depuis janvier 2011, les ONG, les associations de développement, les administrations publiques, les collectivités locales, les organisations syndicales et les structures d'insertion professionnelle du secteur privé, peuvent soumettre une demande de mise à disposition de volontaire soit directement auprès du programme situé dans les locaux du cabinet du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, soit chez les points focaux du Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes via les Directions Régionales de la Planification, du Développement et d'Aménagement du Territoire. A noter que les ministères peuvent éga-

lement bénéficier de ce programme de volontariat, et leur sollicitation est d'ailleurs considérable.

Si on dénombre environ 170 ONG qui se sont portées candidates pour accueillir des volontaires, seule une collectivité locale, en l'occurrence la commune de Kara, en a pour le moment fait la demande. Pourtant, les avantages sont réels : le volontaire affecté pour une durée de 6 à 12 mois (renouvelable jusqu'à 5 ans), n'est en effet pas à la charge de la structure d'accueil mais à celle du Ministère de tutelle. Pour les communes, il revient ainsi au Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales d'indemniser le volontaire affecté dans une collectivité, les indemnités étant fixés à 60 000 FCFA / mois pour les jeunes ayant un diplôme supérieur au Bac et 40 000 FCFA / mois pour ceux ayant un niveau inférieur ou égal au BAC, à cela s'ajoute une prime de réinsertion en fin de contrat. Autre avantage, le succès rencontré par ce programme, 21 000 candidatures en moins d'un an rappelons-le, offre dès lors un extraordinaire vivier de compétences pour les structures d'accueil. Des métiers manuels aux métiers scientifiques, la variété des candidatures permet de satisfaire tous les besoins exprimés par les structures d'accueil. Toutefois, les vagues de recrutement sont lancées selon des thématiques spécifiques : la première concernait ainsi les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'action sociale et du génie civil/électricité/informatique. La deuxième vague en cours concerne les domaines ci-après : Sociologie/Anthropologie/Psychologie; Economie/Droit/Gestion; Administration/Secrétariat; Communication/Journalisme; et un cinquième qui regroupe la santé, l'agriculture et l'action sociale.

Le programme est constitué d'un comité de pilotage, composé notamment de la fédération d'ONG FONGTO, du PNUD, de l'association France Volontaires, de l'Union européenne et de différents départements ministériels. Son rôle est de définir les grandes orientations du programme.

Suite

PROVONAT (suite)

(...) Le volet opérationnel est confié à un comité de gestion, chargé entre autres du recrutement des volontaires, mais aussi de l'évaluation des structures d'accueil et de la promotion du programme. Si l'objectif immédiat de PROVONAT est le recrutement et l'affectation d'une deuxième vague de volontaires, le comité de pilotage envisage par la suite de régionaliser le programme en créant des centres régionaux de volontariat (le processus est en cours). L'idée serait de s'appuyer sur des ONG locales capables d'assurer un suivi/accompagnement efficace et de mobiliser aussi bien les jeunes que les potentielles structures d'accueil. Les attentes vis-à-vis du PROVONAT sont très fortes en raison de l'énorme défi que représente l'emploi des jeunes au Togo, mais ce programme seul ne serait y répondre, d'importantes mesures, notamment structurelles, doivent être prises en parallèle pour assurer à nos jeunes un travail décent et en adéquation avec leurs compétences.

quation avec leurs compétences.

Les formulaires de candidature au volontariat et pour les structures d'accueil sont à retirer à Lomé dans les locaux du PROVONAT et au Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MDBAJEJ) ; à l'intérieur du pays dans les Directions Régionales de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire; et sur le site internet du ministère : <http://mindevbase.tg>

Lien direct pour les volontaires: mindevbase.tg/IMG/docx/formulaire_de_candidature.docx
Pour les structures d'accueil : formulaire disponible auprès de l'UCT

Dossier Décentralisation: Le cas du Sénégal

Un processus vieux de plus d'un siècle

Alors que le processus de décentralisation au Togo marque le pas depuis plusieurs années, l'UCT Mag a souhaité retracer et partager l'évolution de la décentralisation dans plusieurs pays d'Afrique francophone. Nous nous intéresserons ce mois-ci au cas du Sénégal.

La décentralisation est en fait la reconnaissance par l'Etat de personnes morales habilitées à intervenir dans certains domaines et disposant dans cette intervention d'une certaine autonomie et de compétences édictées par la Loi.

Au Sénégal, la mise en œuvre d'une politique de décentralisation administrative est antérieure à l'indépendance survenue en 1960. Elle remonte en réalité au XIXe siècle avec l'érection en commune des villes de Gorée, de Saint Louis, de Rufisque et de Dakar. C'est en 1960, après l'accession à l'indépendance que l'on va assister à la généralisation des communes de plein exercice. Cependant, c'est la régionalisation (Loi 96-06) intervenue en 1996 ainsi que le transfert de compétences (Loi 96-07) de l'Etat aux collectivités locales qui ont constitué des étapes décisives, et sans doute irréversibles, dans le processus de décentralisation au Sénégal.

L'historique de la décentralisation au Sénégal :

XIXe siècle : Création des 4 premières communes : Gorée et Saint Louis en 1872, Rufisque en 1880 et Dakar en 1887 ;

1955 : Loi portant réorganisation municipale en Afrique Occidentale Française qui institue la commune de moyen exercice (conseil municipal élu et maire, nomination d'un fonctionnaire) ;

1960 : Elargissement du statut de commune de plein exercice à toutes les communes ;

1964 : Soumission de la capitale Dakar à un statut spécial (**Loi 64-02 du 19 janvier 1964**), administrée par le gouverneur de la région puis par un administrateur de la commune à partir de 1979 (**Loi 79-58 du 25 juin 1979**) ;

1966 : Promulgation de la **loi 66-64 du 30 juin 1966** portant code de l'administration communale (texte unique) ;

1972 : Création des communautés rurales (**Loi 72-25 du 19 avril 1972**) et puis soumission des communes chefs-lieux de région à un statut spécial (**Loi 72-64 du 26 juillet 1972**) ;

1983 : Retour de Dakar au statut de droit commun (commune de plein exercice) ;

Suite

Le cas du Sénégal (suite)

(...) **1990** : Suppression des communes à statut spécial qui deviennent de plein exercice (**Loi 90-35 du 8 octobre 1990**), puis transfert des pouvoirs d'ordonnateur du budget des sous-préfets aux Présidents de conseil rural ;

1996 : Erection de la région en collectivité locale (**Loi 96-06 du 22 mars 1996**) et transfert de compétences (**Loi 96-07 du 22 mars 1996**) dans neuf domaines de l'Etat central aux collectivités locales que sont les **régions, les communes et les communautés rurales** ;

Depuis 2002 : Vagues de communalisation des petites et moyennes entités ou villes.

Au terme de ce long parcours, le Sénégal compte aujourd'hui **543 collectivités locales** : 370 communautés rurales, 46 communes d'arrondissement, 113 communes de ville et 14 régions. Les collectivités locales sont soutenues dans leurs actions de développement par des subventions de l'Etat, et notamment par le biais du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et du Fonds d'Equipe-ment des Collectivités Locales (FECL). Elles disposent également d'une assiette fiscale non négligeable et bénéficient de la contribution d'importants bailleurs de fonds, tels que l'Union européenne et la Banque Mondiale, ainsi que de l'appui de la coopération décentralisée. Il faut également noter les appuis des services techniques déconcentrés de l'Etat, les programmes et projets nationaux, les Agences comme l'Agence de Développement Régional (**ARD**), l'Agence de Développement Municipal (ADM), l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (**AGETIP**), etc.

Enjeux et Perspectives de la décentralisation au Sénégal

La décentralisation est un mode de gouvernement mais également une sérieuse option adoptée par l'Etat pour asseoir la démocratie à la base et les conditions d'un développement local durable. Les collectivités locales décentralisées se voient ainsi attribuer un rôle prééminent en matière d'impulsion et de pilotage du développement local. Elles ont une compétence pleine et entière pour élaborer et exécuter leurs Plans Régionaux de Développement Intégré (PRDI, Région), Plans d'Investissements Communaux (PIC, Commune) et Plans Locaux de Développement (PLD, Communauté rurale). L'Etat a également aménagé les textes législatifs pour faciliter l'**intercommunalité** (avec par exemple, l'Entente intercommunautaire de la communauté des agglomérations de Dakar

et la communauté des agglomérations de Rufisque) et l'acquisition de recettes additionnelles via la **coopération décentralisée**. Ainsi, les collectivités locales qui n'ont pas une bonne viabilité parce que dépourvues de ressources propres (régions et communautés rurales notamment) vont se tourner vers l'apport extérieur pour assurer leur lourde mission de développement local. Les débats sur les perspectives de décentralisation au Sénégal tournent sur la faisabilité de la « **provincialisation du pays avec l'érection des départements en provinces, la suppression de la région collectivité locale de coordination, et la communalisation des communautés rurales (communes rurales)** », débats relancés par l'actuel Président de la République, M. Abdoulaye WADE, pour mieux « asseoir la démocratie à la base ». La question de la pertinence d'une communalisation totale et de la faisabilité de son intégration dans les politiques de développement est à ce titre particulièrement épineuse. Des pays comme le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ont choisi la voie de la communalisation intégrale des espaces ruraux, mais il leur reste encore beaucoup de choses à parfaire avant d'en tirer des conclusions.

En dépit d'imperfections, le modèle de décentralisation sénégalais est néanmoins un exemple pour la sous-région de par son ancienneté et la mise en place de mesures d'accompagnement efficaces à l'instar de l'Agence de Développement Municipal (ADM) et du Programme de Renforcement de l'Equipe-ment des Collectivités Locales (programme mise en œuvre par l'ADM permettant notamment le financement des investissements municipaux). Ce processus réussi est surtout le résultat d'une réelle volonté politique de la part des autorités nationales.

Rodrigue Louis MENDES

Le Sénégal :



Superficie : 196 712 Km² (Togo: 56 785 km²)

Population (2010) : 12 855 153 habitants (Togo: 5 753 324 habitants 2010)

Indice de développement humain (2010) : 144ème sur 169 pays (PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain) (Togo: 139ème)

PIB par habitant (2010) : 1 026 \$USD (Togo: environ 440 US\$)

Croissance PIB (2009) : 2.20 % (Togo: 3,4% estimation 2011)

3^{èmes} Assises yvelinoises de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale



Yvelines
Conseil général

Les Yvelines: Partenaires du développement

Les 3^{èmes} Assises « Yvelines, partenaires du développement » qui se sont déroulées dans la ville des Mureaux, avec comme invité d'honneur le Bénin, ont rassemblé près de 500 participants pour la seule journée du samedi 8 octobre 2011. La délégation togolaise était représentée par le Président de l'UCT, M. Kassagné ADJONOU, le Président de la Délégation Spéciale de la commune d'Aného, M. Patrice AYIVI, le Chef traditionnel de la ville d'Aného, Togbé LAWSON VIII et la Volontaire de Solidarité Internationale, Mlle Marion PERRIN.

Le 8 octobre, « jour J » de cette édition, s'est partagé entre discours officiels; ateliers autour des interactions entre l'homme et la nature, de la démarche qualité au sein des projets de coopération internationale et de l'action internationale des collectivités locales; conférence plénière sur les services essentiels, stands de différents acteurs yvelinois intervenant dans les pays partenaires du Conseil Général; expositions...

L'ensemble de ces manifestations et échanges a permis une fois encore, de rappeler l'intérêt porté par le Département et ses habitants aux actions menées dans les pays du sud.

Ces Assises de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale ont également été l'occasion de renouveler officiellement la convention de coopération avec le Groupement Intercommunal du Mono au Bénin pour quatre nouvelles années pour une intervention dès 2012 dans les domaines de la gestion des déchets, de l'accès à l'assainissement et de l'appui à l'Intercommunalité du Mono. La Commune d'Athiémé au Bénin et celle d'Orgeval ont aussi signé une déclaration d'intention qui débouchera sur la signature d'une convention de coopération décentralisée.

Mais les Assises, comme les deux années précédentes, ne se sont pas arrêtées à cette journée. Du 8 sep-

tembre au 8 octobre, de nombreux événements se sont déroulés un peu partout dans les Yvelines, à travers des expositions, des manifestations culturelles, des conférences impliquant des intervenants et participants de tous horizons.

De plus, les délégations libanaises, congolaises, marocaines, sénégalaises, togolaises et béninoises représentant les pays partenaires de cette coopération décentralisée, ont saisi l'opportunité prévue à leur intention par le Conseil Général des Yvelines, de bénéficier

d'un programme à la (re)découverte du Département. Le séjour a permis des visites (la maison de Victor SCHOELCHER, initiateur de l'abolition de l'esclavage à Houilles (cf photo ci-contre) ou encore Saint Quentin en Yvelines, « ville nouvelle et durable »), des repas d'échanges, un atelier de travail sur les perspectives des ac-

cords de coopération, un spectacle d'une humoriste d'origine béninoise, Naho DA PIEDATE.

Pour en savoir plus sur les Assises 2011 :

http://www.yvelines.fr/solidarite/cooperation-internationale/cooperation_decentra/3eme-edition-assises-2011/



Le Festival Alimenterre

Une campagne au Togo pour promouvoir les produits locaux

Membre de la Fédération des ONG au Togo (FONGTO) et de plusieurs réseaux nationaux dont WILDAF et CACIT, l'Organisation d'Appui à la Démocratie et au Développement Local (OADEL) est une association togolaise créée en 2003 qui œuvre pour la promotion du droit à l'alimentation au Togo et la souveraineté alimentaire. Elle relaie notamment la campagne ALIMENTERRE au Togo depuis 2008. Retour sur cet évènement.

Au Togo, 70% de la population vit de l'agriculture et ce secteur contribue à hauteur de 40% de la richesse nationale. Pourtant, chaque année, une grande quantité de produits alimentaires sont importés concurrençant ainsi les produits locaux avec pour effet immédiat, une détérioration des revenus des producteurs.

Comment le Gouvernement et les acteurs de la filière agroalimentaire (producteurs, commerçants, transformateurs locaux, entreprises agroalimentaires, consommateurs...) peuvent-ils travailler ensemble en vue de promouvoir une économie locale basée sur l'agriculture? Quelle alimentation voulons-nous? Comment devrait-elle être produite? Comment ceux qui produisent pourraient-ils en vivre dignement?



Le Togo a la capacité de nourrir ses habitants. Comment faire alors pour que les produits togolais soient consommés, qu'ils soient reconnus pour leurs valeurs? C'est le défi que l'OADEL (Organisation d'Appui à la Démocratie et au Développement Local) s'est lancé en relayant la Campagne ALIMENTERRE au Togo. Coordonnée par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), l'objectif d'ALIMENTERRE est de sensibiliser et d'informer le grand public sur les causes économiques, sociales et politiques de la faim dans le monde. Elle milite pour une agriculture familiale viable et durable au Nord comme au Sud. Au Togo, une foire et un festival de films sont ainsi organisés, et pour cette édition 2011, les

deux évènements se sont déroulés en parallèle. La foire a eu lieu du 24 au 30 Octobre à Bè-Beach (Lomé) et le festival de film s'est déroulé du 25 au 28 Octobre à l'Institut Français du Togo (IFT).



Le festival de films ALIMENTERRE est une série de projections-débats pour mettre des images et des mots sur les désordres alimentaires du monde et débattre des enjeux de l'agriculture et de l'alimentation de demain.

La foire ALIMENTERRE est une exposition-vente de produits locaux, des conférences, des ateliers d'échanges et des ateliers cuisines autour des produits togolais sont également proposés.

L'édition 2011 a encore été un succès. Avec plus de 250 spectateurs au festival et près de 1 400 visiteurs sur le site de la foire, l'OADEL continue d'avancer vers son objectif qu'est la promotion du droit à l'alimentation et de la souveraineté alimentaire pour le Togo. Elle est soutenue dans son combat par plusieurs organisations internationales, notamment VE-CO WA (ONG belge), IFDC (ONG américaine), et bien entendu le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale).

Sophie GENDRE

Chargé de promotion des produits locaux
Organisation d'Appui à la Démocratie et au Développement Local (OADEL)



Appel à propositions EuropeAid

Trois nouveaux appels à propositions ont été publiés sur le site d'EuropeAid.

Pour plus d'informations, http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm (utiliser le numéro de référence, en rouge ci-dessous)

Renforcer les capacités des acteurs non étatiques (ouvert aux Acteurs Non Etatiques)

Référence: EuropeAid/**131140**/C/ACT/Multi

Date limite pour l'envoi des notes succinctes de présentation: **1 février 2012, à 16h00 (date et heure de Bruxelles)**

L'**objectif global** de cet appel à propositions est de soutenir :

- des actions visant à renforcer des réseaux représentatifs (i. e. plateformes, unions) régionaux, continentaux et mondiaux de la société civile, actifs dans le domaine de la coopération dans les pays partenaires;
- et des actions multi-pays mises en œuvre par ces plateformes, sur des questions d'intérêt global.

LOT 2: Projets des réseaux régionaux/continentaux basés dans les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) et Cuba

Enveloppe indicative : 6 553 000 euros

Couverture géographique: les actions doivent avoir une couverture géographique régionale ou mondiale et être mises en œuvre dans **au moins 5 pays partenaires**.

EGALITE HOMMES-FEMMES

Protection et promotion des droits et de l'émancipation sociale et économique des femmes
(ouvert à tous)

Référence: EuropeAid/**131087**/C/ACT/Multi

Date limite de soumission des notes succinctes de présentation: **26 janvier 2012, 16h00 (Date et heure de Bruxelles)**

L'**objectif général** du présent appel à propositions vise à contribuer à la promotion des droits des femmes et au renforcement de leur rôle social et économique.

Ses **objectifs spécifiques** sont les suivants:

Développer et renforcer des initiatives durables prises aux niveaux local et national pour promouvoir:

- l'égalité d'accès et de contrôle aux femmes en matière de ressources économiques;
- l'égalité d'accès à des services existants et/ou nouveaux destinés à renforcer la protection sociale et économique des femmes et leur bien-être, et à faciliter leur participation à la croissance économique;
- la diffusion de bonnes pratiques pertinentes.

L'enveloppe financière indicative prévue pour le présent appel à propositions s'établit à 30 000 000 euros.

Autorités locales dans le développement (ouvert aux Autorités Locales)

Référence: EuropeAid/**131143**/C/ACT/Multi

Date limite de soumission des notes succinctes de présentation : **le 1er février 2012 à 16 heures**, heure de Bruxelles

L'**objectif général** du présent appel à propositions est de soutenir des actions multi-pays proposées et mises en œuvre par des Autorités Locales (AL) et des Associations d'Autorités Locales (AAL) des États membres de l'Union européenne et des pays partenaires afin:

- d'habiliter les AL et AAL dans la mise en place de politiques publiques en ligne avec les engagements internationaux de développement (Objectifs du Millénaire);
- promouvoir et soutenir un dialogue structuré et inclusif avec leurs communautés et dans les forums multi-acteurs.

Lot 1: Soutien à des projets mis en œuvre par des autorités locales et associations d'autorités locales dans deux ou plusieurs pays partenaires

Le montant indicatif total mis à disposition pour le **Lot 1** du présent appel à propositions se monte à **6 470 677 euros**.

Ambassade des Etats-Unis

Self Help

En 1964, un petit projet expérimental de «self help» (d'auto assistance) a commencé au Togo afin d'assister les communautés dans leur développement. Fort de ses succès, le programme s'est ensuite étendu à tout le continent et est devenu l'un des programmes d'assistance les plus efficaces en Afrique. Ce Programme Spécial permet ainsi aux Ambassades américaines de satisfaire rapidement les demandes locales en ce qui concerne les micro-projets de développement communautaire.

Les projets pouvant bénéficier d'un financement par le Programme Spécial de Self Help (SSH) doivent :

- améliorer les conditions socio-économiques des populations des communautés locales et des villages;
- aider à la mise en œuvre rapide de projets qui ont des impacts sur un grand nombre de bénéficiaires pendant une année, sans recours à une nouvelle assistance du programme SSH;
- impliquer une contribution significative locale financière, humaine ou matérielle et être capable d'assurer la mise en œuvre et la durabilité du projet;
- être à l'initiative de la communauté locale et répondre à leurs besoins et à leurs aspirations;
- ne pas initier, continuer ou compléter des programmes d'assistance technique.

Dernier délais de demande: les demandes doivent parvenir par courrier à l'Ambassade des Etats Unis Lomé au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Période de Sélection: Les bénéficiaires sont sélectionnés à la fin août.

Pour prendre un RDV au Bureau de Développement:

Adresse E-mail : sshlome@state.gov

Téléphone : 22 61 54 70 (Heures d'appel : Lundi et Jeudi de 10h à 12h).

Infos: <http://togo.usembassy.gov>

L'objectif est de financer annuellement environ 10 projets à travers les 5 régions du Togo selon les fonds alloués au programme, mais l'Ambassade reçoit plus de 100 propositions de projets. Les activités de Self Help doivent impérativement inclure la participation et les contributions des membres de la communauté.

Fonds francophones des inforoutes (Rappel)

Fonds francophone
des inforoutes

Lancement du 20e appel à projets du Fonds francophone des inforoutes

Les **soumissions de projets** pour le Fonds francophone des inforoutes dont la mission est de favoriser l'appropriation et l'usage des technologies dans les pays du Sud et d'Europe centrale et orientale peuvent être déposées **jusqu'au 16 mars 2012**.

Ayant pour objet la **production multilatérale de contenus et/ou d'applications numériques** francophones, les projets soumis au Fonds des inforoutes doivent impérativement s'inscrire dans l'un des **domaines suivants** :

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement

supérieur et la recherche ;

- développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Les projets portés par ou au bénéfice des **femmes** et/ou des **jeunes** sont encouragés et recevront une attention particulière.

Le choix des projets qui recevront une subvention à l'issue de ce 20e appel interviendra au cours de la troisième semaine du mois de juillet 2012. Le Fonds francophone des inforoutes a financé 220 projets depuis 1998 avec une moyenne de subvention des projets d'environ 80 000 euros.

Formulaire à télécharger:

<http://www.inforoutes.francophonie.org/doc/actualites/ffi-guide-proposant-20e.pdf>

Offre d'emploi / Lomé**Entrepreneurs du Monde recherche un « Responsable Microfinance Sociale »**

Date de publication de l'offre: 4 novembre 2011

Date de validité de l'offre: 1 mois

Type de contrat : VSI ou contrat local

Entrepreneurs du Monde (EdM) est une association française de solidarité internationale créée en 1998. Elle intervient dans les pays en voie de développement pour permettre aux familles les plus pauvres de développer une petite activité économique en leur ouvrant un accès au crédit, à l'épargne et aux formations. EdM est présent au Bénin, au Burkina Faso et au Ghana depuis 2003 et au Togo depuis cette année. Elle apporte un appui technique, opérationnel et financier à des institutions de microfinance locales, tout en développant des projets d'entrepreneuriat social en lien avec l'environnement ou la santé.

Contexte de la mission: Dans le cadre du lancement de ses activités au Togo, EdM initie des appuis techniques avec des IMF partenaires visant, d'une part, leur structuration institutionnelle et, d'autre part, un travail spécifique sur le développement ou le renforcement de leurs opérations et leur mission sociale. EdM recherche une personne qui partagera son temps entre l'association et l'IMF partenaire à appuyer. La mission commencera par la réalisation d'une évaluation institutionnelle et d'un audit SPI.

Intitulé du poste: Responsable microfinance sociale

Rattachement : Coordinateur Togo

Lieu : Lomé - Déplacements en province, voire dans la sous-région à prévoir.

Missions et responsabilités:

- 1 – Evaluation institutionnelle de l'IMF partenaire;
- 2 – Appui technique régulier chez l'IMF partenaire;
- 3 – Si la demande est avérée, appui technique ponctuel dans des IMF sélectionnées;
- 4 – Participation aux actions de plaidoyer pour le renforcement de la microfinance sociale au Togo.

Profil recherché:

Passionné (e) par les questions de développement local et la recherche de solutions innovantes pour toucher les populations les plus vulnérables. De réelles convictions sur le rôle social de la microfinance.

Connaissance approfondie du secteur de la microfinance indispensable : expertise sur le fonctionnement d'une IMF dans ses différents aspects techniques : comptabilité, opérations, gestion du risque, reporting, réglementation BCEAO.

Connaissance des outils de gestion de la performance sociale (PAT, PPI, SPI, QAT,...)

Une expérience d'appui technique réussie en microfinance serait un plus.

Formation: Bac +4 ou équivalent minimum en finances, comptabilité ou gestion

Expériences: 3 ans minimum d'expérience en microfinance

Langue: Français courant, parlé et écrit, Ewé ou autres langues locales seraient un plus, Anglais souhaité

Compétences techniques: Bonnes connaissances financières et comptables. Maîtrise et aisance d'utilisation des logiciels Word / Excel / Powerpoint. La connaissance des SIG microfinance (Perfect en particulier) et des logiciels comptables (SAGE, CIEL,...) est souhaitable.

Date souhaitée de commencement : Dès que possible

Indemnité : Selon expérience

Documents attendus : CV, lettre de motivation et références

Merci de transmettre votre candidature à : ludovic.parenty@entrepreneursdumonde.org

Sans réponse de notre part **après le 23 décembre 2011**, merci de considérer votre candidature comme non-suivie.

Plus d'infos sur Entrepreneurs du Monde: www.entrepreneursdumonde.org

Agenda

- ⇒ **Du 3 au 26 novembre (Institut Français du Togo - Lomé):**
L'Afrique d'hier à demain: 50 ans après les indépendances. Exposition iconographique commémorant le Cinquantenaire des indépendances de quatorze anciennes colonies françaises ou pays sous mandat des Nations Unies
- ⇒ **Jusqu'au 12 décembre (Institut Goethe - Lomé):**
L'association Images et Mémoire organise à l'Institut Goethe une exposition de photos sur la ville de Lomé il y a 50 ans. A ne pas manquer.
- ⇒ **Du 15 au 19 décembre (Aného, Glidji et Lomé)**
6ème édition du festival des Divinités Noires. Au programme, plusieurs artistes et danseurs viendront d'une dizaine de pays d'Afrique et d'ailleurs à savoir le Ghana, le Mali, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, les Etats-Unis, le Brésil et le Haïti. Pour cette édition, on verra également la présence des comédiens, des prêtres vodou et des Kondona de Pya (Togo), une société initiatique du nord Togo, invités spécialement pour l'évènement.

Les aventures de Yevigolotoe-D



Rédaction:

Joachim A HUNLEDE
Marion PERRIN / Rodrigue Louis MENDES / Guillaume LANNEREE

NOVEMBRE 2011 — N° 17